

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur du produit**

Nom commercial	: Recharge de gaz pour des briquets et chalumeau de cuisine.
Nom chimique	: Isobutane
Numéro CAS	: 75-28-5
Numéro CE	: 200-857-2
Numéro EINECS	: 601-004-00-0
Numéro de l'enregistrement	: 01-2119485395-27-XXXX
Synonyme	: Art. 199008 Cartouche à gaz 200ml Art. 199046 Cartouche à gaz, set 4x 200ml

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	: Recharge de gaz pour des briquets et chalumeau de cuisine.
Utilisations déconseillées	: Le produit n'est pas recommandé pour les utilisations industrielles, professionnelles ou consommateurs particuliers autres que celles spécifiées ci-dessus.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	: HENDI BV, Steenoven 21, 3911 TX Rhenen, Nederland tel: +31 (0)317 681040 info@hendi.eu www.hendi.eu
-------------	--

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Centre anti-poison NL NVIC: +31 (0)30 2748888 (uniquement pour le personnel médical en cas d'intoxication aiguë ou involontaire).

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Numéro CE	: 200-857-2
Règlement CLP (CE 1272/2008)	: Flam. Gas 1 (H220), Press. Gas Liq. (H280)

2.2 Éléments de l'étiquetage

Règlement CLP (CE 1272/2008)
Symboles de précaution :



Symboles : GHS02
Indications de danger : Danger

Phrases de risques : H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Phrases de sécurité : P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P381 Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3 Autres dangers

Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C.

Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des engelures aux yeux et à la peau en raison du refroidissement rapide provoqué par l'évaporation.

Le gaz provoque l'asphyxie chez l'homme en raison du déplacement de l'oxygène dans l'air. Une concentration d'oxygène trop faible dans l'air peut entraîner une perte de conscience et la mort. Le gaz accumulé peut s'enflammer et / ou exploser lorsqu'il est placé près d'une source d'inflammation.

La substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB conformément aux termes de l'annexe XIII REACH. Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des engelures en raison du refroidissement rapide par évaporation.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances:

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro de l'enregistrement	% (v/v)	Mention de danger (CLP 1272/2008)
Isobutane	75-28-5	200-857-2	01- 2119485395- 27-XXXX	≥ 99%	Flam. Gas 1 (H220), Press. Gas Liq. (H280)

3.2 Mélanges: Non pertinent.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Général	: En cas de doutes toujours consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau contaminée au savon et à l'eau. Laver les parties du corps touchées par l'engelure avec de l'eau froide. Enlever les vêtements contaminés si possible, ne les enlever pas s'ils sont collés à la peau. Les parties du corps touchées par l'engelure doivent être lentement chauffées. Ne pas utiliser de pommades ou de poudres.
Contact avec les yeux	: Rincer les yeux contaminés avec de l'eau pendant au moins 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Éviter les forts courants d'eau – risque d'endommagement de la cornée. Protéger l'œil non contaminé, retirer les lentilles de contact. En cas d'engelure résultant du contact avec le produit liquéfié, appliquer un pansement stérile. Contacter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion	: Une exposition au danger par cette voie n'est pas attendue.
Inhalation	: Emmener le sujet à l'air frais, assurer qu'il reste au chaud et calme. En cas de difficulté respiratoire, donner de l'oxygène. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau	: Rougeur, brûlure, irritation. Le contact avec le gaz liquéfié peut causer des engelures.
Contact avec les yeux	: Rougeur possible, larmoiement, sensation de brûlure, irritation. Le contact avec le gaz liquide peut causer des engelures.
Inhalation	: Une faible concentration de gaz peut provoquer larmes, toux, effets narcotiques; une forte concentration entraîne des vertiges, nausées et

vomissements, respiration saccadée, tachycardie, dyspnée et troubles de conscience, somnolence. Avec les concentrations supérieures à 70% cela peut amener à une baisse de la tension artérielle, la perte de conscience, des convulsions et troubles de respiration et la mort.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers qui doivent être délivrés immédiatement

La décision concernant le traitement d'urgence du sujet accidenté est prise par le médecin après un examen détaillé.

La personne qui donne les premiers secours dans la zone dangereuse devrait être équipée d'un dispositif de protection respiratoire. En cas de symptômes perturbants, administrer de l'oxygène. Une substance sous forme d'hydrocarbure léger - peut provoquer une fréquence cardiaque plus rapide du fait d'une exposition à de très fortes concentrations (dépassant largement les valeurs limites d'exposition professionnelle) ou lors d'une exposition simultanée à un niveau de stress élevé ou à des substances stimulant le rythme cardiaque, par exemple l'épinéphrine. Eviter l'administration de telles substances.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre d'extinction, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse d'extinction.
Petite incendie : Laisser le feu s'éteindre à l'air libre, garder une distance de sécurité et refroidir la zone avec de l'eau. Dans les locaux fermés il convient d'éteindre le feu à l'aide d'un extincteur à poudre ou à CO₂.
Grande incendie : Après avoir coupé l'alimentation en gaz, éteindre le feu avec un jet d'eau pulvérisée.
Refroidir les cuves et les bouteilles exposés aux flammes ou de la haute température avec de l'eau en respectant une distance de sécurité (risque d'explosion), Enlever-les de la zone à risque si possible.

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau – risque de propager les flammes

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant la combustion des fumées nocives contenant des oxydes de carbone sont générées. Éviter l'inhalation de produits de combustion car ils peuvent présenter un risque pour la santé. Formation de mélanges explosifs avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie utiliser un équipement de protection individuelle typique. Ne pas rester dans la zone d'incendie sans un appareil respiratoire avec ventilation indépendante et sans vêtement de protection résistant aux produits chimiques. Un gaz extrêmement inflammable est plus lourd que l'air et s'accumule dans les parties inférieures des locaux. Il y a une forte probabilité de formation d'un mélange explosif avec de l'air – en cas de ce type de risque, ordonner une évacuation immédiate. Refroidir les conteneurs en danger d'une distance de sécurité avec un jet d'eau pulvérisée. Les conteneurs exposés au feu ou à une température élevée peuvent exploser. Recueillir les produits d'extinction usés. Ne pas laisser les produits d'extinction pénétrer dans les égouts et les eaux.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Limitier l'accès des personnes non autorisées à la zone de l'accident jusqu'à la fin des opérations de nettoyage appropriées. Veiller à ce que l'élimination du problème et de ses effets soit exécutée par un personnel qualifié. En cas de déversement important, isoler la zone exposée.

Couper l'alimentation en gaz / arrêter la fuite si cela est possible et sans danger. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas entrer dans des locaux clos / confinés sans appareil respiratoire. Éviter le contact direct avec le gaz libéré. Éliminer les sources d'inflammation - ne pas utiliser de feu ouvert ou d'outils produisant des étincelles, ne pas fumer.

6.2 Précautions relatives à l'environnement

En cas de déversement de grandes quantités de produit, il est nécessaire de prendre des mesures appropriées afin d'éviter la propagation dans l'environnement. Informer les services d'urgence appropriés.

6.3 Méthode et matériel pour stockage et nettoyage

Petit déversement : Laisser s'évaporer. Assurer une bonne ventilation de la zone dangereuse.

Grand déversement : Disperser le gaz qui fuit, par exemple avec un rideau d'eau. Arrêter la fuite de gaz, fermer bien les conteneurs, si cela ne constitue pas de danger. Assurer une bonne ventilation de la zone dangereuse.

6.4 Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection personnel.

Se reporter à la section 13 pour des renseignements sur l'élimination du produit.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour la manipulation en toute sécurité.

Agir conformément aux bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit. Éviter le contact du gaz liquéfié avec les yeux et la peau. Assurer une bonne ventilation. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas respirer le gaz. Éviter l'accumulation du gaz dans l'air et la présence de concentrations dans les limites de propriétés explosives ou dépassant le niveau d'exposition autorisé de l'utilisateur. Éliminer les sources d'inflammation - ne pas utiliser de flammes nues, ne pas fumer, ne pas utiliser d'outils formant des étincelles, protéger les conteneurs contre le chauffage, installer un équipement électrique antidéflagrant. Prendre les mesures appropriées pour éviter toutes décharges électrostatiques.

7.2 Conditions pour le stockage en toute sécurité.

Conserver uniquement dans des emballages certifiés et étiquetés de manière appropriée.

Ne pas conserver avec des aliments ou nutrition animale. Protéger de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Ne fumez pas et n'utilisez pas de feu ouvert ni d'outils produisant des étincelles dans la zone de l'entrepôt. Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter les températures supérieures à 50°C (122°F). Ne pas stocker avec des matériaux incompatibles (voir : sous-rubrique 10.5).

7.3 Utilisation finale spécifique

Aucune information sur les utilisations autres que celles énumérées dans le paragraphe 1.2 n'est disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Dans la législation de l'Union européenne aucune valeur limite d'exposition professionnelle pour la substance n'est déterminée. Consulter les limites d'exposition professionnelle qui sont en vigueur dans un pays approprié.

Base juridique : Directive de la Commission 2006/15/CE, 2000/39/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE.

8.2 Contrôles de l'exposition

Agir conformément aux bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail. Se laver soigneusement les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Assurer une bonne ventilation générale et/ou locale sur le poste de travail.

Protection des mains et du corps:

En cas d'urgence, porter des gants de protection avec isolation thermique. Les gants doivent rester souples à des températures inférieures au point d'ébullition du gaz à la pression atmosphérique. En cas d'immersion ou de contact prolongé avec le produit il peut être nécessaire de changer les gants de protection plus souvent. Porter des vêtements de protection antistatiques.

Le matériau utilisé pour la fabrication des gants doit être imperméable et résistant au produit. Le choix du matériau pour les gants de protection doit être effectué en tenant compte de la durée de vie, le degré de pénétration et de dégradation. En outre, le choix des gants appropriés doit être effectué non seulement en fonction du matériau de fabrication mais également en fonction de qualités qui peuvent varier selon le fabricant. Des informations détaillées sur le temps de perforation exact doivent être fournies par le fabricant et doivent être respectées par les utilisateurs.

Protection des yeux:

Pas obligatoire.

Protection respiratoire: En cas de dépassement de la VLE ou en cas de défaillance, utiliser les absorbeurs AX (classe 1/protection contre les gaz ou les vapeurs dont la concentration en volume dans l'air ne dépasse pas 0,1%, classe 2 / protection contre les gaz ou les vapeurs dont la concentration en volume dans l'air ne dépasse pas 0,5%, classe 3 / protection contre les gaz ou les vapeurs dont la concentration en volume dans l'air ne dépasse pas 1%). Dans le cas où la concentration en oxygène est de $\leq 19\%$ et / ou la concentration maximale en substances toxiques dans l'air est de $\geq 1,0\%$ en volume ; l'utilisation de l'appareil respiratoire est requise.
L'équipement de protection individuelle utilisé doit être conforme aux réquisitions du règlement 2016/425/UE. L'employeur est tenu d'assurer des mesures de protection appropriées aux activités effectuées et satisfaisant à toutes les réquisitions de qualité, y compris l'entretien et le nettoyage.

Contrôle d'exposition environnementale

Éviter le rejet dans l'environnement, ne pas entrer dans les égouts. Surveiller les émissions provenant d'équipements de ventilation ou d'équipements technologiques afin de garantir leur conformité avec la législation en matière de la protection de l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

État physique	: gaz liquéfié / liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: sans odeur
Seuil olfactif	: sans objet
PH	: sans objet
Point de fusion/point de congélation	: env. -159°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: -42°C
Point de combustion	: $< -60^{\circ}\text{C}$
Taux d'évaporation	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: gaz extrêmement inflammable
Limite supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: 8,4% vol. / 1,8% vol.
Vapeur (20°C)	: 210-900 kPa
Densité de vapeur (air = 1)	: >1
Densité (25°C)	: 0,589 g/cm ³
Solubilité	: pratiquement insoluble dans l'eau, soluble dans la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol / eau	: non déterminé
Température d'auto-inflammation	: 287°C
Température de décomposition	: non déterminé
Viscosité	: non déterminé
Propriétés explosives	: forme un mélange explosif avec l'air
Propriétés oxydantes	: aucun

9.2 Autres informations

Aucune autre recherche supplémentaire

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Le produit est réactif. Le produit n'est pas soumis à une polymérisation dangereuse. Gaz extrêmement inflammable, peut former des mélanges explosifs avec l'air. Voir également les sous-rubriques 10.3 - 10.5.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions
Dangereuses

: Les évaporations du produit peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Réactions exothermiques possibles avec des oxydants puissants.

10.4 Conditions à éviter

: Évitez les rayons directs du soleil, le chauffage, les températures élevées, les sources d'inflammation, le feu et la chaleur, les décharges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

: Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Aucune information.

SECTION 11 : Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques

 Toxicité aiguë: LD50 (par inhalation, rat) 1443 mg/l (OECD 403)
 Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

 Corrosion/irritation de la peau: Irritant pour la peau.
 Lésions oculaires graves/irritation: Irritant pour les yeux.

 Sensibilisation respiratoire ou cutanée :
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 Mutagénicité sur les cellules germinales:
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 Cancérogénicité :
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 STOT – toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 STOT – toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

 Le gaz entraîne une asphyxie (en raison de l'élimination de l'oxygène de l'air), l'exposition par inhalation peut provoquer somnolence, essoufflement, augmentation de la fonction respiratoire, difficultés respiratoires, maux de tête et vertiges, accélération du rythme cardiaque ; à des concentrations élevées en gaz (lorsque la concentration en oxygène est inférieure à $\leq 17\%$) une confusion, des nausées, des vomissements et une perte de conscience peuvent survenir.

11.2 Autres informations:

L'information concernant les résultats de l'exposition immédiate et/ou différé a été basée sur la classification toxicologique du produit et/ou les études de toxicologie ainsi que l'expérience et la connaissance du fabricant.

SECTION 12 : Informations écologiques
12.1 Toxicité

: Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement aquatique.

- 12.2 Persistance et dégradabilité** : Facilement biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** : La bioaccumulation n'est pas prévu.
- 12.4 Mobilité dans le sol** : En raison de forte volatilité, le produit ne provoque pas de contamination des sols.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** : Le produit ne répond pas aux critères de PBT ou vPvB.
- 12.6 Autres effets néfastes** : Le produit n'est pas classé comme dangereux pour la couche d'ozone. Il est nécessaire de tenir compte d'autres effets nocifs des composants individuels du mélange sur l'environnement (par exemple: la possibilité de perturber l'équilibre hormonal, le potentiel d'augmentation du réchauffement climatique).

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Méthodes d'élimination du mélange : Conteneurs/cartouches pleins qui ne seront pas utilisés doivent être transférés au fabricant pour élimination (combustion contrôlée). Code de déchet : 16 05 04 * (gaz en conteneurs (y compris les halons) contenant les substances dangereuses).

Méthodes d'élimination des conteneurs usés : Les emballages vides doivent être ventilés. Les emballages ventilés doivent être traités comme des déchets non dangereux. Réutiliser / recycler / éliminer les récipients / cartouches vides conformément à la législation locale.

13.2 Autres informations : Agir conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE relative aux déchets et de la directive 94/62/CE relative aux emballages et déchets d'emballages

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU:
UN 2037

14.2 ONU Désignation officielle de transport:
RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES A GAZ)

14.3 Classe(s) de danger Transport:



Classe: 2
Code de classification: 5F
Étiquette de danger: 2.1

14.4 Groupe d'emballage:
N'est pas applicable.

14.5 Risques environnementaux:
Le produit est classé comme dangereux pour l'environnement conformément aux réglementations de transport.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur:
Lors de la manipulation utiliser un équipement de protection individuelle conformément à la rubrique 8. Éviter les sources d'inflammation et le feu.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II ou Marpol et au code IBC:
N'est pas applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement (CE)**

REACH (CE 1907/2006)

- substance potentiellement dangereuse (article 59): les composants ne figurent pas sur la liste des substances potentiellement dangereuses.
- Autorisations (Titre VII): Les composants ne figurent pas sur la liste des autorisations.
- Restrictions (Titre VIII): Les composants ne figurent pas sur la liste des restrictions.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation de la sécurité chimique de la substance.

SECTION 16 : Autres informations**16.1 Commentaires introduits à l'étape de la vérification du document**

Avec la version actuelle 01-04: La substance active a été modifiée.

Les modifications introduites par rapport à la version précédente sont marquées par une barre en marge.

16.2 Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Composition/informations sur les composants (Section 3): Flam. Gas 1 = gaz inflammable catégorie 1
Press. Gas Liq. = gaz sous pression, liquéfié

Informations toxicologiques (Section 11): LD50 = dose mortelle 50%

Informations écologiques (Section 12): PBT = Substance Persistante, Bioaccumulable et Toxique
vPvB = Substance très Persistante et très Bioaccumulable

16.3 Littérature et sources de données : La présente fiche de données de sécurité a été élaborée à partir des données du fabricant, les données de littérature, de la base de données en ligne, de nos connaissances et nos expériences, en tenant compte de la législation applicable.
Base de données des limites SER

16.4 Autres informations et dégageement de responsabilité**Formations**

Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit apprendre les règles de santé et de sécurité, concernant la manipulation des produits chimiques, et en particulier, suivre une formation professionnelle appropriée. Les personnes liées au transport des marchandises dangereuses conformément à l'Accord ADR devraient être correctement formées dans le cadre des tâches exécutées (formation générale, formation sur le lieu du travail et formation liée aux questions de sécurité).

Toutes les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité se rapportent seulement au produit désigné et sont fournies à supposer que le produit soit usé à la manière et pour les utilisations indiquées par le fabricant. Les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience et seront révisées régulièrement. Cette Fiche décrit seulement les aspects de sécurité du produit et ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit. Il relève de la responsabilité propre de l'utilisateur de prendre les précautions indiquées dans la présente fiche ainsi que d'assurer que cette information soit complète et suffisante à l'usage correcte du produit. Il est recommandé de transmettre les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité dans la forme appropriée et à tout moment où le besoin se présente aux utilisateurs et intéressés, susceptibles d'être concernés par lesdits renseignements.

- Sous réserve des modifications, erreurs d'impression et de composition.
Traduit depuis un document source en anglais.*